

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence
20250310CA01

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	10

Date de la convocation
24/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 OCTOBRE 2024

VU l'article 18 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU l'article 3.9 du Règlement intérieur et administratif du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 28 octobre 2024 (annexé).

Annexe : Compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 octobre 2024.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil d'Administration
COMPTE RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 14 MARS 2025

ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE



Chaumont, le 28 octobre 2024

Référence : 20241028-CA

ANNEXE à la délibération
n° 20250310CA01

Le Conseil d'Administration du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est réuni le lundi 28 octobre 2024 à 14 h 30, au Signe, place Emile Goguenheim à Chaumont.

Participaient à la réunion les administrateurs votants du collège « institutionnel » (5) :

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

- Ville de Chaumont :
 - M. Evrard DIDIER
- Région Grand Est :
 - Mme Martine LIZOLA
 - M. Etienne MARASI
 - M. Frédéric FABRE
- Etat :
 - M. Laurent INNOCENZI

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

Ville de Chaumont : Mme Christine GUILLEMY (pouvoir à Mme Martine LIZOLA), M. Luc CHATEL (pouvoir à M. Etienne MARASI), M. Paul FOURNIE (pouvoir à M. Evrard DIDIER)

Etat : Mme Régine PAM, Mme Delphine FOURNIER (pouvoir à M. Laurent INNOCENZI), Mme Florence FORIN (représentée par M. Laurent INNOCENZI)

Participaient à la réunion les administrateurs du collège « technique » (2) :

- Mme Sandrine MAILLET (Bibliothèque nationale de France) qui représente Mme Céline CHICHA-CASTEX et M. André BALDINGER, excusés - (*en visioconférence*)
- Mme Béatrice SALMON (Centre national des arts plastiques)

Administrateur(s) excusé(s) (6) :

- M. André BALDINGER (Alliance graphique internationale - AGI - France)
- Mme Céline CHICHA-CASTEX (Bibliothèque nationale de France)
- M. Eric LEBEL (Lycée Charles de Gaulle)
- M. Olivier LUSSAC (Université de Lorraine)
- M. Frédéric PIANTONI (Université Reims Champagne-Ardenne)
- M. Emmanuel TIBLOUX (Association Nationale des Ecoles Supérieures d'Art)

Participaient à la réunion les personnes invitées (8) :

- M. Gilles BLUETTE (Préfecture de la Haute-Marne)
- Mme Nathalie FERREIRA (Ville de Chaumont)
- M. Jean-Michel GERIDAN (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Virginie GUILLAUME (GIP le Signe, centre national du graphisme)
- Mme Véronique MARRIER (Centre national des arts plastiques)
- M. Jacques ROSSELLE (Agent comptable)
- M. Guillaume THIRARD (Commissaire du Gouvernement)
- Mme Julia VAILLANT (Région Grand Est) - (*en visioconférence*)

Personne(s) invitée(s) excusée(s) (4) :

- Mme Mélina CLAUDON (Ville de Chaumont)
- Mme Valérie LAHOUEL (Région Grand Est)
- M. Olivier LUSSON (Région Grand Est)
- M. Jimmy WEIDNER (Préfecture de la Haute-Marne)

A 14 h 30, 5 membres du collège « institutionnel » sont présents et 4 membres ont donné pouvoir, soit 9 voix sur 10.

La règle de quorum est satisfaite, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

M. Etienne MARASI, représentant de la Région Grand Est, est nommé Secrétaire de séance.

M. le Président du Signe ouvre la séance du Conseil d'Administration.

**1. Approbation du compte-rendu du
8 juillet 2024 (délibération 20241028-CA-18)**

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la précédente séance en date du 8 juillet 2024.

**2. Information relative à la modification des membres représentant la
Région Grand Est au Conseil d'Administration (délibération
20241028-CA-19)**

M. le Président indique que le mandat des représentants de la Région Grand Est prenant fin, le Conseil Régional du Grand Est a informé le GIP le Signe du renouvellement des représentants du Conseil Régional pour siéger au sein du collège institutionnel du Conseil d'Administration du GIP le Signe, à savoir :

- Mme Martine LIZOLA,
- M. Etienne MARASI,
- M. Frédéric FABRE.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

**3. Election à la vice-présidence du Conseil d'Administration (délibération
20241028-CA-20)**

M. le Président indique que l'actuelle Vice-présidente du Conseil d'Administration du Signe, Mme Martine LIZOLA (représentant la Région Grand Est) prend fin au 29 octobre 2024.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection à la vice-présidence du Conseil d'Administration du Signe.

Mme Martine LIZOLA a présenté sa candidature.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'élire Mme Martine LIZOLA à la vice-présidence du Conseil d'Administration du Signe.

L'ensemble des membres présents félicite Mme Martine LIZOLA.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Sur ce sujet, M. Guillaume THIRARD, Commissaire du Gouvernement, informe que Mme la Préfète de la Haute-Marne a sollicité, via la DRAC, le Préfet de Région pour que des représentants de l'Etat soient également désignés par un arrêté du Préfet de Région au Conseil d'Administration du Signe.

4. Demande de financement Leader - Événementiel Biennale 2025 (délibération 20241028-CA-21)

M. Jean-Michel GERIDAN indique que ce projet de délibération l'autorise à demander des subventions Leader au titre de l'événementiel pour la Biennale 2025.

Il précise que cette demande de financement Leader porte sur l'événementiel parce que, sur les questions de la communication, nous ne pouvons le solliciter qu'un certain nombre de fois. Et ce nombre de fois étant atteint, il y a d'autres possibilités.

Il s'agit ici d'autoriser M. Jean-Michel GERIDAN à demander à bénéficier d'une subvention de 30 000 € au titre du programme Leader.

Mme Virginie GUILLAUME précise que nous rentrons dans la fiche action n° 1 Leader intitulée « Contribuer au bien vivre par l'animation du territoire », d'où le choix porté sur l'événementiel.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous parlerons de la Biennale dans les questions diverses. Il parlera des actions que le Signe compte mettre en place dans cet événementiel.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité :

- de demander à bénéficier d'une subvention de 30 000 € au titre du programme Leader ;
- de donner tous pouvoirs au Directeur général afin de prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Information relative à la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027

Mme Virginie GUILLAUME indique que la convention pluriannuelle d'objectifs actuelle prend fin au 31 décembre 2024. Plusieurs points d'information ont déjà été faits à ce sujet lors des précédents Conseils d'Administration.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025**
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE

Il apparaît qu'il est un peu tôt pour autoriser sa signature dès ce Conseil d'Administration.

Même si, sur le principe, tout le monde est d'accord, il faut que les budgets tombent et que tout le monde y voit un peu plus clair.

Nous espérons pouvoir la faire signer courant janvier ou février 2025.

En attendant, afin d'assurer au moins les contributions du Signe, et parce que nous arrivons en année Biennale, que nous avons besoin d'assurer au moins le premier trimestre, une délibération qui concerne la Ville de Chaumont, passera plus tard dans ce Conseil d'Administration.

Cette délibération permettra de signer une convention financière pour 2025 afin d'avoir les premiers versements dès janvier de la part de la Ville de Chaumont.

Nous verrons cela à la fin parce qu'il faut d'abord que nous parlions du débat d'orientation budgétaire.

En effet, cette convention vient s'appuyer sur le débat d'orientation budgétaire et le budget qui sera proposé.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que les membres ont tous été destinataires du projet de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2026-2027 qui est calqué sur l'ancienne convention.

Quelques visas sont à voir, à mettre à jour.

Du côté de la Région, c'est Mme Julia VAILLANT qui a repris la main avec Mme Valérie LAHOUEL.

Nous espérons que tout sera revenu pour janvier.

Dès lors, nous pourrons passer cette convention au prochain Conseil d'Administration qui devrait avoir lieu fin février-début mars 2025.

M. le Président rappelle que la convention pluriannuelle d'objectifs est liée au label CACIN (Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National) qui est très important.

M. le Président a eu une confirmation orale que le label ne posait aucun problème pour ce renouvellement pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2025.

Nous nous félicitons de cette distinction de la part du Ministère de la Culture.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

6. Modification des tarifs relatifs aux workshops (délibération 20241028-CA-22)

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'il est proposé de modifier les tarifs relatifs aux participations aux workshops Biennale et hors Biennale.

En effet, le Signe subit lui-même une augmentation substantielle du tarif de la mise à disposition des internats notamment.

Afin que le Signe ne subisse trop cette hausse, de nouveaux tarifs pour les workshops, qui semblent acceptables, sont proposés :

- Etudiants (toute l'année hors Biennale) : on passerait de 15 € à 20 € par jour hors hébergement, soit une augmentation de 5 € ;
- Etudiants et professionnels (Biennale) : on passerait de 250 € à 300 € par semaine hébergement inclus, soit une augmentation de 50 € ;
- Etudiants participant au concours (Biennale) : on passerait de 200 € à 250 € par semaine hébergement inclus, soit une augmentation de 50 € ;
- Etudiants et professionnels (Biennale) : on passerait de 15 € à 20 € par jour hors hébergement, soit une augmentation de 5 €.

Ces modifications de tarifs permettraient de combler un peu l'augmentation subie par le Signe sans avoir des tarifs qui seraient inacceptables pour les participants.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que cela est de la logistique, un peu comptable.

Mme Martine LIZOLA précise que cela est un principe de répercussion.

Pour être plus précis, Mme Virginie GUILLAUME ajoute que la nuit est passée de 7 € à 11 € par personne.

C'est ce que le Signe paie.

De plus, auparavant, les lycées prenaient en charge le ménage et les petits-déjeuners ; maintenant, c'est le Signe qui prend en charge ces frais ainsi que les frais de sécurité.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver la grille tarifaire annexée à la délibération

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU



(prenant en compte la modification de
produits par le Signe).

Avant de passer au prochain point, M. Jean-Michel GERIDAN souhaite faire un micro laïus sur ce qui va se passer lors de la Biennale en 2025.

Concernant la programmation culturelle 2025 :

- ↳ Exposition Figure Imposée, qui a lieu en ce moment, dans laquelle il y aura quelques modifications de pièces ;
- ↳ Exposition GGGraphik design – déchire les allégories de Götz Gramlich, qui a également lieu en ce moment ;
- ↳ En préouverture de la Biennale, il y aura les Petits Spécimens n° 9, qui est notre parcours jeunesse et famille. Ce sera Aurélien Débat qui sera invité. Aurélien Débat est établi à Strasbourg, il est connu pour ses jeux, ses tampons, pour constituer des grands ensembles.

Il y aura une partie de construction qui sera donnée au public, l'exposition sera co-évolutive ;

- ↳ Puis viendra la Biennale dont le thème sera les musiques. Nous aurons le concours international d'affiches (imprimées et à l'écran) et le concours étudiants.

Il y aura quelque chose autour des musiques de l'enfance porté par Yassine de Vos, Sylvain Quément et Félicité Landrison, autour de la pédagogie Freinet, après-guerre jusqu'aux années 90 pour l'essentiel.

Nous aurons également quelque chose autour des musiques extrêmes porté par le théoricien Sébastien Hayez.

Nous avons découvert que s'il y a un lien entre Rihanna et Metallica, ce sont les mêmes designers graphiques.

Certains veulent un aspect sulfureux et d'autres un aspect commercial et se retrouvent autour des mêmes écritures.

Il se trouvent que ce sont beaucoup d'artistes francophones qui ont fait ce type de logos.

Comme à chaque édition, nous accueillons un établissement. En 2025, ce sera l'Atelier National de Recherche Typographique de l'ENSAD de Nancy qui viendra présenter ses recherches post-diplômes.

C'est en fait une édition très francophone mais cela fait partie des choses de montrer les qualités de nos designs éditoriaux.

Et nous allons traiter de Simenon qui est un auteur extrêmement politique qui a créé le célèbre détective Maigret. Beaucoup de ses pochettes sont réalisées par Pierre Faucheux. Il semblait intéressant de voir comment un auteur, qui vendait des millions d'exemplaires, va influencer aussi sur

la méthode de diffusion et de p
cela que va révéler l'exposition.

Puis, un projet, « Messages/Images », graphisme d'intérêt général, porté par le Centre National des Arts Plastiques et la Cité internationale de la langue française.

M. Jean-Michel GERIDAN donne la parole à Mme Béatrice SALMON, Directrice du CNAP, ici présente.

Mme Béatrice SALMON indique tout d'abord que c'est Mme Véronique MARRIER qui est en charge de ce projet.

Celui-ci est né du contexte du 30^{ème} anniversaire cette année de la revue « Graphisme en France », publiée par le CNAP, et qui fait référence pour beaucoup de graphistes.

Mme Béatrice SALMON indique que c'est un anniversaire qu'ils ont voulu fêter en ajoutant quelques initiatives dont cette commande publique.

Pour le rappeler brièvement, le CNAP, Centre National des Arts Plastiques, est un établissement qui, pour le Ministère de la Culture, a en responsabilité le secteur des arts visuels et donc du graphisme.

Le CNAP a des dispositifs de soutien, des bourses qui s'adressent aux artistes, mais aussi aux galeries, aux éditeurs, aux chercheurs.

Le CNAP a une collection conséquente puisque c'est la collection que l'Etat a constituée depuis 1791, en allant au-devant d'artistes vivants depuis l'origine pour accompagner et soutenir leurs créations, avec des achats ou des commandes.

Le CNAP voulait revenir à cette expérience de la commande adressée aux graphistes. Dans le passé, Mme Véronique MARRIER avait initié différents projets qui ont donné lieu, entre autres, à la création de caractères, donc Faune.

Là, le CNAP a voulu revenir à une autre forme graphique qui est celle de l'affiche.

C'est pour cela qu'ils ont choisi ce titre, « Messages/Images ».

Mme Véronique MARRIER indique qu'il s'agit d'une commande qui s'adresse aux designers graphiques.

Le CNAP a fait un appel à candidatures auprès des graphistes pour produire des affiches, des images, qui ont un lien avec cette notion de graphisme d'intérêt général, qui a évidemment un lien avec une notion que nous connaissons aussi bien et qui s'appelle le graphisme d'utilité publique.

Ils voulaient contourner un peu cette question mais faire néanmoins faire concevoir des images à des graphistes en ce qui concerne l'environnement dans lequel nous évoluons, les grandes problématiques de société auxquelles nous sommes confrontés.


Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025** 
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE

Cette commande est réalisée en l'occasion de la Biennale internationale de la langue française.

Suite à cet appel à candidatures, le CNAP a reçu plus d'une centaine de dossiers.

Un jury s'est réuni, dans lequel M. Jean-Michel GERIDAN est partie prenante, et a choisi, parmi ces dossiers, 16 graphistes à qui il va être confié la création d'une image. Cet ensemble d'images va ensuite circuler dans un certain nombre de lieux.

Cela sera révélé lors de la prochaine Biennale de Chaumont, et l'exposition sera montrée à la Cité internationale de la langue française l'été prochain.

Le principe de ces images, au regard de cette commande et du contexte d'intérêt général, dans une définition maximale de A3, est qu'elles pourront être téléchargées par quiconque, et accompagnées d'un livret de médiation. Elles pourront être montrées partout, être éventuellement accompagnées d'ateliers, de rencontres avec des graphistes.

Cela va constituer un corpus qui va permettre de discuter, de parler des enjeux qui vont être représentés sur les images.

Ces images seront téléchargeables sur une partie du site du CNAP. L'objectif est évidemment de restituer aussi potentiellement des ateliers qui seront menés par diverses structures.

Le souhait du CNAP est en effet de les diffuser très largement, en premier lieu aux professionnels, aux étudiants et aux personnes qui se rendront à la Biennale.

M. le Président salue ce projet et ajoute que nous nous félicitons de cette coopération.

M. Jean-Michel GERIDAN poursuit et indique que le Signe va refaire le programme Fête Maison puisque ce sont des ateliers à destination des familles. Ce sont des ateliers qui peuvent se jouer en dehors du Signe, le square Philippe Lebon va être réinvesti, si la météo le permet.

Est envisagée l'exposition H5, une itinérance, qui traite de la musique des années 90 et du phénomène qu'ont été Etienne De Crecy, Daft Punk... Derrière tous ces gens se cache un groupe qui s'appelle H5 et qui est derrière toutes les images que nous voyons de la musique électronique des années 1990 à 2000.

M. Jean-Michel GERIDAN remercie d'ailleurs Mme Véronique MARRIER qui les avoir mis en relation. Il n'avait pas forcément envisagé cela dans la programmation.

Cette exposition a été produite déjà pour la Ville de Versailles, montrée l'été dernier. Versailles qui est en fait le fief de ces musiques électroniques.

Il y aura bien évidemment une grande Biennale Artistiques Globalisés, et le Signe fera un autre PREAC autour de la musique avec justement H5 et Sylvia Tournerie.

La Biennale se tiendra du 21 mai au 19 octobre 2025.

Les ateliers pour les étudiants et les professionnels de l'éducation débuteront le 19 mai.

L'inauguration se fera le 23 mai.

Il y aura 1 soirée à l'Institut du Patrimoine Haut-Marnais et 1 soirée guinguette sur la place des Arts.

Il devrait y avoir, comme lors de la précédente Biennale, un feu d'artifice.

Il est également prévu le Salon du Livre avec Chaumont Design Graphique, les balades graphiques avec l'association du Vieux Chaumont et des ateliers de sensibilisation aux arts appliqués durant les estivales portées par la Ville de Chaumont, avec qui nous sommes partenaires.

Mme Béatrice SALMON signale que la Biennale de Saint-Etienne va commencer le même jour.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'il le sait, mais ce sont eux qui ont décalé leur date.

Il précise que la Biennale de Chaumont débute 2 semaines juste avant le début des diplômes, et pour la plupart des écoles d'art cela constitue une espèce d'aération.

Normalement, la Biennale de Saint-Etienne était début mai, donc Chaumont a pris le créneau mi-mai, fin mai.

Ils se sont rendus compte qu'il y avait plus de monde la deuxième quinzaine de mai et ont décalé leur date.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Signe va retravailler sur la collection Dutailly à l'issue de la Biennale.

Le Signe en profitera pour refaire une grande campagne de numérisation afin de permettre à tous et chacun d'avoir accès à l'interface professionnelle Flora.

Mais il y a aussi possibilité, pour certaines structures, de procéder par reproduction d'images et d'affiches.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que le Concours international va être lancé dans très peu de temps.

Nous espérons avoir à peu près le même nombre de candidatures.

Si nous en avons 1 500, cela serait très bien et montrerait vraiment un intérêt de la profession à poursuivre avec nous. Pour mémoire, le Signe avait eu 1 800 candidatures lors de la dernière édition.

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

7. Information relative à l'obligation d'adhésion collectif

Mme Virginie GUILLAUME indique qu'un décret est paru au Journal Officiel le 4 juillet 2024. Il s'agit du décret n° 2024-678, à destination de la Fonction Publique d'Etat, à laquelle le Signe est rattaché pour ses agents contractuels en tant que Groupement d'Intérêt Public.

Ce décret impose de proposer un contrat de prévoyance collectif sur l'incapacité de travail, invalidité et décès à ses agents contractuels.

A la lecture de ce décret, le Signe s'est demandé si cela concernait les GIP.

Les GIP ne sont pas cités expressément dans ce décret, mais sont cités les établissements publics relatifs à l'Etat.

Le Signe avait le doute de savoir s'il était concerné ou non.

Il faut savoir que le Signe propose déjà une participation pour la mutuelle et la prévoyance à ses agents contractuels.

Cela a été délibéré dès l'ouverture du Signe, au premier Conseil d'Administration du 17 mars 2017.

Normalement, un GIP est censé être composé, au niveau des ressources humaines, uniquement de personnes mises à disposition par ses contributeurs. Cela est la grande règle.

Des agents contractuels sont recrutés en direct lorsqu'il n'y a pas d'agents fonctionnaires qui postulent.

Il y a donc un certain nombre d'agents contractuels au Signe.

Mettre en place un contrat de prévoyance est très lourd.

Le Signe s'est tourné vers le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne avec qui il conventionne régulièrement pour ce genre de sujet, ce qui simplifie les choses.

Le Centre de Gestion de la Haute-Marne a répondu que cela n'était pas possible dans le cas du Signe puisque les propositions étaient vraiment trop différentes entre la Fonction Publique Territoriale qu'ils gèrent eux, et la Fonction Publique d'Etat.

Le Signe s'est ensuite tourné vers la Préfecture pour demander conseil.

La première question était « Est-ce que les GIP sont concernés ? ».

Si ce n'est pas le cas, cela règle le déjà une participation.

Par contre, si c'est le cas, comment faire pour mettre en place ce contrat collectif, aller démarcher, sachant que l'obligation est au 1^{er} janvier 2025, ce qui semble complètement impossible pour une petite structure comme le Signe.

L'autre information que le Signe a eue aussi est que, normalement, étant donné que le Signe est rattaché au Ministère de la Culture, il devrait se rapprocher de la proposition que fait le Ministère de la Culture à ses agents de la Fonction Publique d'Etat. Sachant que le GIP a des agents contractuels qui ne seront même pas obligés d'adhérer à ce contrat. Le Signe arrive dans quelque chose de très compliqué.

Mme Virginie GUILLAUME interroge M. Gilles BLUETTE, qui s'est gentiment renseigné pour le Signe à ce sujet, et qui peut peut-être dire où nous en sommes.

M. Gilles BLUETTE la renvoie auprès de M. Guillaume THIRARD, Commissaire du Gouvernement.

M. Guillaume THIRARD indique que le Ministère de l'Intérieur est soumis à la même obligation mais ne sera pas en mesure de la mettre en œuvre au 1^{er} janvier 2025.

Mme Béatrice SALMON indique qu'ils ne seront pas prêts non plus. Elle n'est pas représentante du Ministère de la Culture, mais comme établissement dépendant du Ministère de la Culture, ils devaient aussi se soumettre à cette obligation.

Mme Virginie GUILLAUME indique cependant que le Signe a eu un retour que M. Gilles BLUETTE a fait parvenir ; le paragraphe 4 de l'article 1^{er} stipule que sont concernés les établissements publics de l'Etat, à l'exclusion de ceux mentionnés à l'article L.5 du CGFP.

Le GIP ne fait pas partie des établissements mentionnés à cet article.

Le premier retour qui a été fait par écrit était de dire que le Signe n'était pas considéré comme un établissement public de l'Etat. Cela réglerait donc en soi la question.

Mme Virginie GUILLAUME voulait savoir si M. Gilles BLUETTE avait d'autres éléments.

M. Guillaume THIRARD répond qu'ils ne peuvent pas en dire plus.

M. Jean-Michel GERIDAN les remercie en tout cas de s'être penchés sur la question parce que le Signe était un peu bloqué. Cela permet d'avancer sereinement sur d'autres questions, et nous y reviendrons.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

8. Information relative au recrutement d'un agent chargé de mécénat et de partenariat en contrat de projet

M. le Président rappelle que le Signe avait eu l'autorisation du Conseil d'Administration pour ce recrutement.

Le Signe a reçu quelques candidatures mais cela n'a pas été fructueux.

M. le Président indique que cela est une question qu'il va vraiment falloir résoudre en complément des subventions que nous avons de nos partenaires permanents.

Mais cela ne veut pas dire pour autant que nous n'avons pas de mécènes, notamment locaux.

M. le Président confirme que nous essayons d'avancer.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous avons diffusé l'offre fin mai 2024 puisque, avant, nous devons vérifier certains aspects réglementaires, en particulier notamment si nous voulions nous séparer de ce chargé de mécénat qui fonctionnait comme un satellite de la structure, qui n'était pas présent au Signe.

Nous avons reçu quelques candidatures fantaisistes, et le retour que nous avons eu, de personnes qui n'ont même pas candidaté, est, qu'en fait, le timing était trop serré par rapport aux objectifs demandés.

De toute façon, nous n'avons pas reçu, dans les candidats déclarés, des personnes suffisamment alertes et compatibles avec notre demande.

En tout cas, nous savons maintenant que nous avons la possibilité d'avoir un contrat de projet, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelque temps, nous pourrions le faire sur d'autres choses.

L'autre question de développer des contrats partenariaux plus que de mécénat à regarder dans les arts visuels.

M. Jean-Michel GERIDAN l'a déjà exprimé ici.

Il y a plusieurs choses qui font que cela est très dur de décrocher même des rendez-vous avec certains mécènes.

Par exemple, parfois, ce qui est demandé en contrepartie, est de pouvoir profiter du lieu en soirée mais l'offre hôtelière de Chaumont ne correspond pas au standing des fondations.

M. Jean-Michel GERIDAN voit aussi que des établissements qui lui semblent très prestigieux (par exemple à Reims) ont exactement les mêmes difficultés.

Du coup, sa question est plutôt « Est-ce que la Champagne-Ardenne est sexy pour un mécène ? ».

M. Jean-Michel GERIDAN indique que la même la région qui a le plus de dotations de mécènes sur la question de la culture.

Elles sont de l'ordre de 7 % alors que la moyenne est de 5,6 % par rapport aux chiffres d'entreprises selon les dernières données de l'Admical, mais force est de constater que la Champagne-Ardenne ne bénéficie absolument pas de cette dynamique.

Il y a donc quelque chose à trouver dans le prestige des lieux. M. Jean-Michel GERIDAN est d'ailleurs en train d'enquêter sur la typologie des établissements qui bénéficient de ce mécénat important dans le Grand Est et où il est géolocalisé.

S'il y a d'autres grands pôles qui sont favorisés, à un moment, il faut arrêter d'aller à ces endroits.

M. le Président ajoute que, de toute manière, nous allons nous occuper de la Biennale l'année prochaine avec des mécènes potentiels qui viennent plutôt de la région, du département, de la Ville de Chaumont, ou de l'étranger.

Nous allons concentrer notre action sur cela et regarder par ailleurs si nous ne pouvons pas accrocher un ou deux candidats au niveau national ou international ; c'est ce que nous avons fait avec AG2R La Mondiale.

Nous avons des contacts réguliers avec Admical, mais nous n'arrivons pas vraiment à accrocher avec eux sur des possibilités de contacts avec des mécènes potentiels au niveau national.

M. le Président indique que nous faisons de notre mieux mais ce n'est pas simple.

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

9. Information relative au changement d'agent comptable

Mme Virginie GUILLAUME indique que suite au départ en retraite, début 2025, de notre actuel agent comptable, il convient de préparer la nomination d'un successeur.

Pour cela, le Signe a été contacté par la DDFiP de la Haute-Marne qui précise qu'il y a 2 choix possibles :

- 1) Le choix libre d'un agent comptable qui impose de passer par un système d'information spécifique, distinct d'Hélios ; Hélios est le système par lequel le Signe passe actuellement pour pouvoir gérer avec l'agent comptable actuel, M. Jacques ROSSELLE. Cela est en général la règle dans les GIP, mais ce n'est pas ce que le Signe a choisi à la création du GIP ;

2) Le GIP peut aussi être géré dans 1
est le cas actuellement.

Par contre, la nouveauté, si le GIP choisit de réitérer sur ce principe-là, est que l'agent comptable ne pourra être que le comptable assignataire d'une des collectivités membres du GIP. Dans le cas du Signe, c'est évidemment la Ville de Chaumont.

Il a donc fallu faire un choix et celui-ci s'est porté sur la situation actuelle que nous connaissons.

A partir du 1^{er} janvier 2025, ce sera le comptable assignataire de la Ville de Chaumont qui sera le comptable du Signe, sachant que la comptable actuelle part en retraite également; un recrutement est en cours.

M. Jacques ROSSELLE précise qu'il devrait être là jusqu'au 1^{er} février 2025.

Cependant, le Signe souhaite se donner un délai de réflexion afin de pouvoir appréhender la procédure du choix « libre » d'un agent comptable. L'année 2025 permettra de faire un choix définitif et de calculer les coûts afférents à ce choix (notamment le coût lié à l'acquisition d'un nouveau logiciel).

Il n'y a pas de questions ou de remarques.

Cette information n'est pas soumise au vote.

10. Adoption du Compte Financier Unique à partir de l'exercice 2024 (délibération 20241028-CA-23)

Mme Virginie GUILLAUME indique que le Signe souhaite adopter le Compte Financier Unique dès cet exercice 2024. Il deviendra obligatoire un peu plus tard mais le GIP tient à prendre les devants pour ne pas faire partie du train qui va arriver après, et pouvoir le mettre en place tranquillement.

Mme Virginie GUILLAUME précise que le Compte Financier Unique rassemble l'actuel compte administratif et le compte de gestion dans un seul document.

Sa mise en place favorise plusieurs objectifs :

- la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- la qualité des comptes ;
- la simplification des processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Mme Virginie GUILLAUME ajoute que le Compte Financier Unique sera alors présenté au prochain Conseil d'Administration, fin février-début mars 2025.

M. Jean-Michel GERIDAN indique que cela représente beaucoup de travail mais va simplifier beaucoup de choses.

M. Jacques ROSSELLE signifie qu'il n'y a pas de difficultés particulières, il accompagnera le Signe.

Mme Virginie GUILLAUME précise que c'est aussi pour cela que le Signe souhaite passer au Compte Financier Unique dès maintenant, avant que M. Jacques ROSSELLE ne parte.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'approuver l'adoption du Compte Financier Unique à partir des comptes 2024.

11. Décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2024 (délibération 20241028-CA-24)

Mme Virginie GUILLAUME indique que la décision modificative revoit à la hausse les recettes portant le budget de fonctionnement et d'investissement à 2 136 525,82 €, dont 148 276,35 € en investissement.

Cette hausse, de 19 076,91 € correspond à :

- l'augmentation des recettes propres qui prennent vraiment un envol cette année au niveau de la librairie-boutique et du café qui s'étoffe et a un réel succès notamment lors des évènements ;
- le remboursement par la Ville de Chaumont de 20 000 € qui correspond à la réparation importante des groupes froids du Signe ;
- l'attribution de subventions relatives à un projet de workshop franco-allemand-belge qui aura lieu en décembre ;
- la participation de la Ville de Montpellier dans le cadre d'un partenariat.

Ces recettes supplémentaires viennent compenser la baisse des recettes liée à une réponse négative de la DRAC dans le cadre d'un appel à projet lié à l'éducation artistique et culturelle.

En miroir, les dépenses ont été revues :

- le montant des dépenses relatives aux activités est revu à la baisse (- 3 775 €) ;
- le montant des dépenses relatives au fonctionnement augmente (7 000 €) ; ce qui s'explique par les pannes liées au bâtiment et les fluides ;

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025**
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE

- le montant de la masse salariale revu à la hausse (15 000 €) dans le cadre de l' auto-assurance chômage.

Bien évidemment, la gratuité du loyer par la Ville de Chaumont est valorisée, ainsi que l'impression des affiches par Légard Graphique. Quant au papier, avec Artic Paper, c'est inscrit sur les années Biennale.

M. Jean-Michel GERIDAN tient à préciser que le partenariat avec Passages est passé à 0 € car nous comptons sur le projet « Mieux produire, mieux diffuser », et aussi Pierre Bernard et les Parc Nationaux.

Nous avons réussi à tenir beaucoup de projets en partenariat avec Montpellier, Bordeaux et Strasbourg.

En fait, l'une des demandes de l'Etat était véritablement de coproduire, de cofinancer des expositions et de permettre une meilleure diffusion, et qu'il y avait un « petit billet » qui pouvait accompagner.

Finalement, l'enveloppe a été dédiée quasiment exclusivement au spectacle vivant ; les arts visuels n'ont plus rien eu.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que la proportion pour les arts visuels est de 48 000 € pour 1 000 000 €. Pour les arts appliqués, matière que nous représentons, elle est à 0 %.

C'est la raison pour laquelle, de fait, des projets se sont annulés. Cependant, M. Jean-Michel GERIDAN signale que nous avons pris en temps humain. Que ce soit Bordeaux ou Strasbourg, ce sont des agents du Signe qui se sont rendus sur place ; c'est sur notre temps RH que se sont montés des événements.

Mais M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que cela était un engagement que nous avons pris.

M. Jean-Michel GERIDAN indique qu'il y avait une très belle exposition à Strasbourg, dans le Palais universitaire.

Mme Véronique MARRIER tient à dire que toutes ces pièces qui ont été prêtées dans les festivals de design graphique ont vraiment donné un petit plus et ont vraiment accompagné ces différents lieux qui n'ont pas les moyens.

La collaboration avec le Signe est vraiment importante dans ce paysage de la diffusion un peu partout en France ; nous l'avons évoqué : Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce n'est pas du tout une critique, c'est une donnée que nous avons intégrée, et nous très fiers que le Centre national du graphisme soit à Chaumont, mais il va falloir trouver une astuce, un rééquilibrage dans les problématiques de diffusion. Il y a un côté un peu étrange que ce soit Chaumont qui aille produire des expositions à Bordeaux,

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le **14 MARS 2025**

Recevoir
Levraut

ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE

Toulouse, Strasbourg, Montpellier ; et
1 pour 10 en termes financier et de valorisation.

De toute façon, il fallait essayer. Pour la structure même, cela a rapporté un très grand succès d'estime, médiatique. Ce sont des publics que nous verrons à la future Biennale. Rien n'est perdu du tout.

C'est juste que là, peut-être que nous en avons fait un peu beaucoup, mais boostés par la gratuité du loyer que la Ville de Chaumont nous accorde, nous devons, en échange, diffuser.

Nous allons dire que c'est aussi un plan trisannuel, et que nous n'allons peut-être pas diffuser autant tout le temps.

M. le Président demande à M. Jean-Michel GERIDAN de parler de l'exposition organisée à Paris, à Quintal.

M. Jean-Michel GERIDAN rappelle que nous avons un partenariat avec l'Académie des Beaux-Arts à hauteur de 10 000 € par an, sur 3 ans, dans lequel elle finance des prix à chaque Biennale.

Entre les Biennales, libre à nous de préorganiser les choses avec la condition de créer un événement à Paris.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, là, nous sommes associés à une imprimerie, librairie d'art aussi dédiée au design graphique, aux spécimens typographiques, qui s'appelle Quintal, basée à Ménilmontant. Ils nous ont mis leur boutique à disposition avec le personnel pour les visites, la médiation...

L'exposition s'appelle « Un baiser de Chaumont ».

Ça a ouvert vendredi dernier, le 25 octobre, et fermera le dimanche 10 novembre. La soirée de clôture est l'un des événements official de la fin de Offprint, Paris Photo...

Ce qui est bien, c'est d'avoir un bout de Chaumont à Paris.

Nous avons été ravis de voir autant de monde malgré les conditions météo, et d'avoir fait cet événement qui célébrait les lauréats du dernier Concours International à savoir les 2 prix de l'Académie des Beaux-Arts, le prix du public, le prix du jury, le prix SAIF.

Et il y a aussi un élément pour lequel nous sommes assez discrets, il s'agit du prix unique du Livre. Ce sont là les plus beaux livres français qui eux, ont néanmoins un succès plutôt retentissant. Généralement, ils font quelque chose comme 9 itinérances dans le monde qui permettent de faire découvrir tant des auteurs que des créateurs graphistes, des éditeurs et aussi des façonniers, des imprimeurs.

Une fois que nous avons ces lauréats à Chaumont, ça part directement au Salon du Livre de Francfort, ce qui permet de développer ce qui se passe dans la création éditoriale en France. Et les 2 dernières fois, à la fin, les livres rentrent dans le fonds ; parce que nous, nous avons des affiches et pas des livres. En fait, les livres vont dans les fonds du Printing Museum de Tokyo.

Il n'y a pas de questions ou de remarques à
procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel
du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter
la décision modificative n° 2 apportée au budget primitif 2024.

12. Débat d'orientation budgétaire (délibération 20241028-CA-25)

Mme Virginie GUILLAUME indique que, dans la présentation
analytique, il y a 2 répartitions : 1 répartition hors Biennale et
1 répartition Biennale.

La comparaison avec l'année 2023 montre que le budget reste
sensiblement le même.

Pour 2025, le budget prévisionnel est estimé à 2 073 377 €.

En 2023, nous étions sur un budget de 2 303 420 €.

Il faut noter que les réponses à différents appels à projets qui
seront faits en cours d'année, notamment pour les projets EAC,
n'ont pas été intégrés.

La part dédiée aux activités représente 26 % des dépenses
prévisionnelles.

Le budget prévu pour le fonctionnement représente 19 % des
dépenses prévisionnelles.

Quant à la masse salariale, elle représente 44 % de la totalité du
budget (6 % supplémentaires sont dédiés aux éventuels risques
statutaires et à l'auto-assurance chômage).

Mme Virginie GUILLAUME précise que le budget prévisionnel a été
vu à minima.

S'agissant des contributions, nous avons prévu les contributions
habituelles.

Les 40 000 € de subventions d'investissement de la Région
n'apparaissent pas car elles ont été traitées comme les autres
subventions. Cela sera vu lors du budget prévisionnel.

Nous avons gardé les mêmes contributions ; à voir également
selon les votes des budgets des différents contributeurs.

Nous retrouvons les mêmes grandes lignes avec bien sûr
l'apparition de plus d'expositions puisque c'est une année
Biennale, dont les concours.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que, vu que nous fonctionnons avec
des appels à projets et que nous avons aussi l'augmentation des
fluides, nous sommes sur un budget très prudent, il faut tout
sécuriser.

Et même en temps, la décision a été prise de ne pas faire du tout de programme de résidence en 2025 afin de ne pas mobiliser l'équipe, sinon cela sera très compliqué. Mais bien évidemment, si l'ANDRA revient vers nous, et comme ce sont des sommes très importantes, nous dirons oui. Mais nous prendrons des personnes extérieures pour suivre les projets.

M. Jean-Michel GERIDAN a prévenu la Région ainsi que l'Ecole d'art de Nancy, avec lesquelles nous sommes partenaires pour le programme Emergence, que nous ne prendrons pas, en 2025, de jeunes artistes au sein du Signe. Nous ne pourrons pas en effet nous consacrer à eux de manière optimale.

C'est un peu l'étrangeté de ce budget. Depuis que M. Jean-Michel GERIDAN est là, c'est la première année que cela arrive.

Il n'y a pas de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, de :

- prendre acte qu'un débat a eu lieu sur la base des documents de programmation 2025 et du budget prévisionnel 2025 présenté de façon analytique, indiquant la répartition des dépenses liées aux activités, au fonctionnement et aux charges de personnel ;
- d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base des documents de programmation 2025, du budget prévisionnel 2025 ainsi que du tableau des emplois et des effectifs du Signe en vigueur.

13. Convention financière 2025 - Ville de Chaumont (délibération 20241028-CA-26)

Mme Virginie GUILLAUME indique que la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2025-2026-2027 étant en cours de rédaction, il apparaît nécessaire que le Signe et la Ville de Chaumont conventionnent afin de prévoir le versement de la contribution de la Ville de Chaumont pour l'année 2025.

Cette convention devra être délibérée en Conseil Municipal.

Cela permet de sécuriser les premiers versements de janvier, février et mars, par la Ville de Chaumont, et de sécuriser au moins le versement des salaires.

Mme Nathalie FERREIRA indique, au nom de Mme Christine GUILLEMY qui n'a pas pu être présente, que la Ville de Chaumont continue bien évidemment d'accompagner financièrement le Signe sur la

base du même montant, sous réserve de la Ville, mais surtout sous réserve que l'Etat et la Région conservent aussi leur contribution à l'identique.

M. Laurent INNOCENZI indique qu'il n'y a pas de commentaire particulier du côté de l'Etat.

Il ajoute que nous sommes dans une année exceptionnelle puisque le budget n'a pas encore eu lieu au Parlement. En conséquence, l'Etat ne peut pas s'engager formellement, en espérant que ce sera comme l'année dernière.

Mme Martine LIZOLA confirme qu'il en est de même pour la Région Grand Est.

M. Jean-Michel GERIDAN ajoute que nous arrivons à synchroniser la vie de la structure avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Le GIP étant poursuivi sur 9 ans, les contrats étant signés tous les 3 ans, cela permet que la structure et son financement soient dans une réelle synchronisation, ce qui lui semble très bien.

Il n'y a plus de questions ou de remarques, M. le Président fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'autoriser le Directeur général à signer cette convention.

14. Questions diverses

Mme Véronique MARRIER demande des nouvelles de la résidence suite à un appel.

M. Jean-Michel GERIDAN répond qu'une proposition de résidence autour de la médiation, de la vulgarisation, objet très large dans lequel nous avons souhaité associer un chercheur et un graphiste.

M. Jean-Michel GERIDAN a le plaisir de dire que 2 candidats ont été retenus.

Vu que c'est une recherche création, nous ne savons pas vers où ils vont aller ; mais le thème général, et c'est une première fois, est vraiment la question de la médiation. Comment est-ce que l'on traite des outils de la médiation et pour des objets visuels.

En fait, tout le monde a ses particularités pour introduire les choses comme par exemple le vocabulaire simplifié, les cartels simplifiés, les questions du traitement de la langue...

M. Jean-Michel GERIDAN indique que nous avons décidé de prendre à bras-le-corps cette question-là et de faire une recherche autour des différents aspects de la médiation.

Centre
National
du Graphisme
1 Place
Émile
Goguenheim
52000
Chaumont
France
www.cndg.fr
contact@cndg.fr
+33 (0)3 25
35 79 01

Conseil
d'Administration

28 octobre 2024

COMPTE-RENDU

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025**
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA01-DE

Il s'agit de français, mais basés en Belgique : Léonore CONTE et Léo CARBONNET.

Mme Véronique MARRIER demande combien de dossiers ont été reçus.

M. Jean-Michel GERIDAN lui répond une bonne trentaine.

Cela fait beaucoup car il fallait candidater en duo, et si possible un universitaire et un artiste, en dehors des frontières.

Il ajoute que ce qui est bien est que nous arrivons à étendre notre petit réseau d'influence au-delà des frontières. La candidature la plus loin en Europe est en Roumanie et au Portugal. Nous arrivons à avoir un spectre très large.

Mme Véronique MARRIER revient sur l'objet de la résidence qui est la médiation et qu'elle trouve général.

M. Jean-Michel GERIDAN précise que ce sera comme la résidence ANDRA. La question était alors « Comment les signes vont-ils perdurer à échelle de haute radioactivité donc 120 000 ans ? », sachant qu'il y a un changement de la langue tous les 300 ans.

Après, nous avons redéfini la résidence.

Là, justement, nous l'avons de manière très généraliste pour ouvrir des portes et pas avancer nous-mêmes avec nos propres œillères.

Il n'y a pas d'autres questions.

M. le Président remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 45.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

M. Etienne MARASI

M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence			
20250310CA02			
Objet de la délibération			
DEPÔT-VENTE DES EDITIONS DU SIGNE			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	10
Date de la convocation			
24/02/2025			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : DEPÔT-VENTE DES EDITIONS DU SIGNE

VU l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017 ;

VU la délibération 20170317-AG-2 du 17 mars 2017, portant sur la délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

VU la délibération 20170317-AG-7 du 17 mars 2017, portant sur la délégation de l'Assemblée Générale du Signe au Directeur général du groupement.

Afin de développer les activités du Signe liées à la mission de diffusion de la pensée critique du design graphique, de ses autrices et auteurs, par l'édition, après en avoir délibéré, les membres du Collège Institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- d'autoriser le Directeur général du Groupement à mettre en dépôt-vente, dans d'autres structures, les ouvrages réalisés par le Signe (Editions *Le Signe Documents*). Ce dépôt-vente se fera moyennant une remise accordée aux structures d'accueil dont le pourcentage sera fixé par convention ;
- d'autoriser le Directeur général à signer les conventions de dépôt-vente correspondantes ;
- d'autoriser le Directeur général à fixer le pourcentage de remise à appliquer sur le total des ventes réalisées par les dépositaires dans la limite de 30%.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025** 
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA02-DE

graphisme

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence
20250310CA03

Objet de la délibération
RAPPORT D'ACTIVITE 2024

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	10

Date de la convocation
24/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : RAPPORT D'ACTIVITE 2024

VU l'arrêté préfectoral n°842 du 15 mars 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public le Signe, centre national du graphisme ;

VU l'article 3 de la convention constitutive précitée précisant son objet et ses missions ;

VU la délibération 2020731AG04 du 31 juillet 2020 portant délégation des attributions de l'AG au CA à l'exception de ses compétences exclusives ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'activité 2024 ci-annexé et présenté en séance.

Annexe : Rapport d'activité 2024

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence
20250310CA04

Objet de la délibération
PLAN ANNUEL DE FORMATION 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	10

Date de la convocation
24/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : PLAN ANNUEL DE FORMATION 2025

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 modifié relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat ;

VU le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

VU la circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours ;

VU le règlement intérieur de formation du Signe, centre national du graphisme, en vigueur ;

VU la délibération n°20240311CA06 du 11 mars 2024 relative au plan de formation annuel 2024 du Signe ;

VU l'avis favorable, à l'unanimité, des membres du CSA du Signe, relatif au plan de formation 2025, en date du 11 février 2025.

L'article 6 du décret du décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public indique que :

« L'Assemblée générale ou, le cas échéant, le Conseil d'administration du Groupement prévoit un plan de formation propre à l'ensemble des personnels du groupement.

Toutefois, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation propre au groupement, les personnels du groupement bénéficient des plans de formation préparés par l'un des membres du groupement apte à satisfaire le besoin identifié. Une convention spécifique est conclue à cette fin entre le groupement et ce membre. ».

Bilan de l'année 2024 :

Les formations suivies au cours de l'année 2024 correspondent essentiellement à des actions de formation inscrites au plan de formation par l'administration. Sur 18 formations inscrites, 9 ont été réalisées.

Les formations relatives aux risques psychosociaux pour les acteurs des ressources humaines n'ont pu avoir lieu car annulées par le centre de formation, celles relatives au personnel encadrant n'étaient en revanche pas disponibles et seront prévues en 2025.

D'autres formations liées à la prévention des troubles musculosquelettiques, à la sécurité des ERP, au management de proximité et culturel n'ont pas eu lieu, n'ayant pas été demandées par les agents.

En outre, une majorité des actions de formation recensées lors des entretiens professionnels 2023, inscrites au plan de formation 2024, à la demande des agents, n'ont pas été réalisées.

En effet, sur 28 formations inscrites au plan de formation, seulement 5 ont été réalisées.

Sur ces 28 formations, 23 n'ont donc pas été réalisées :

- 14 n'ont fait l'objet d'aucune demande ;
- 5 n'ont pas été demandées du fait du départ de l'agent concerné ;
- 2 formations délivrées par le CNFPT étaient complètes ;
- 1 a été reportée par le CNFPT en 2025 ;
- 1 était prévue pour début 2025.

Les agents fonctionnaires titulaires de la fonction publique ont des obligations annuelles en termes de formation et il est important que les agents contractuels puissent suivre le même schéma et mettre à jour, voir augmenter, leurs compétences après 8 ans d'existence du Signe.

Une majorité des agents n'a pas donné suite aux demandes de formation inscrites au plan de formation lors de leurs entretiens professionnels 2023. Ainsi, une baisse significative de réalisation est remarquée, en comparaison à l'amélioration notifiée en 2023, s'articulant comme suit :

- 5 agents du Pôle fonctionnel pour 6 formations (11,5 jours) ;
- 1 agent du Pôle création et transmission pour 1 formation (2 jours) ;
- 2 agents du Pôle médiation et diffusion pour 2 formations (12 jours).

On remarque également que les demandes de formation identifiées lors des entretiens professionnels sont relativement semblables d'une année sur l'autre et que ces demandes ne donnent pourtant pas suite à des inscriptions. Cela pose la question de l'acquisition des compétences des agents au cours de leurs contrats. Cet indicateur fera l'objet d'une évaluation lors des futurs entretiens professionnels.

Plan de formation 2025 :

Les besoins en formations ont été identifiés lors des entretiens d'évaluation professionnelle qui ont eu lieu en décembre 2024 (formations inscrites en couleur noire). Ces entretiens ont permis de définir les besoins en compétences de chaque agent et ainsi, après analyse, de donner lieu à l'élaboration du plan de formation annuel 2025.

Les formations apparaissant en couleur bleue ont été ajoutées par l'administration (formations obligatoires et prise en compte de l'arrivée de nouveaux agents).

Pour cette année 2025, il est proposé de reconduire les grandes lignes directrices relatives au plan de formation de l'année 2024.

Il paraît nécessaire de donner priorité à l'approfondissement des savoirs et des techniques en priorisant les formations obligatoires, comme les habilitations ou les spécificités liées à un établissement recevant du public.

Une attention particulière sera également portée aux agents contractuels et à la connaissance de leur statut de droit public en continuant à mettre en place les inscriptions à la formation d'intégration et de professionnalisation obligatoire des agents contractuels de la fonction publique territoriale auprès du CNFPT.

Les agents nouvellement recrutés seront formés, comme l'ensemble des autres agents, aux premiers secours ainsi qu'aux risques incendies et à la manipulation des extincteurs.

Le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux du Signe. Ce plan traduit pour l'année 2025 les besoins de formations individuels et collectifs.

Le plan annuel de formation 2025 proposé par le Signe s'articule autour de 4 grands axes habituels :

- Axe 1 : Acquérir des formations obligatoires pour la conduite des activités spécifiques au Signe et développer une culture de prévention des risques professionnels ;
- Axe 2 : Développer les savoir être et savoir faire nécessaires à l'exercice des missions d'un agent public ;
- Axe 3 : Acquérir des savoirs métiers en rapport avec les activités culturelles du Signe ;
- Axe 4 : Acquérir des savoirs permettant la bonne gestion administrative du Signe.

Ces propositions d'actions pourront, au cours de l'année 2025, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des agents.

La convention spécifique signée avec la Ville de Chaumont permet, en cas de besoin de formation non couvert par le plan de formation du Signe, qu'il puisse être recouru aux plans de formation de la Ville de Chaumont.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'approuver le plan de formation annuel 2025 annexé.

Annexe 1 : Plan annuel de formation 2025

Annexe 2 : Bilan des formations 2024

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence			
20250310CA05			
Objet de la délibération			
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	6	9
Date de la convocation			
24/02/2025			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 9			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération 20230311CA13 du Conseil d'Administration du 11 mars 2024 portant adoption du budget primitif pour 2024 ;

VU la délibération 20240708CA17 du Conseil d'Administration du 08 juillet 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 apportée au budget primitif 2024 ;

VU la délibération 20241028CA24 du Conseil d'Administration du 28 octobre 2024 portant adoption de la décision modification n°2 au budget primitif 2024 ;

VU la délibération 20241028CA23 du Conseil d'Administration du 28 octobre

2024 portant adoption du compte financier unique à partir des comptes 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique 2024 (ci-annexé), lequel peut se résumer de la manière suivante :
 - o Total des recettes : 2 162 859,54 € (reprises de l'exercice précédent compris) :
 - 2 017 776,71 € de recettes de fonctionnement ;
 - 145 083,43 € de recettes d'investissement .
 - o Total des dépenses : 1 760 548,56 € (29 420 € de restes à réaliser inclus) :
 - 1 698 957,74 € de dépenses de fonctionnement ;
 - 61 590,82 € de dépenses d'investissement (29 420 € de restes à réaliser inclus).
 - o Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement) : excédent de 318 818,37 € ;
 - o Solde d'exécution d'investissement positif de 83 492,61 €.

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les recettes sont réparties comme suit, en pourcentage par rapport aux recettes totales :

- 70 % de contributions ;
- 11 % de subventions ;
- 4 % de ressources propres (dont 1 % de mécénat) ;
- 15 % correspondant aux amortissements, écritures spécifiques et reprise des résultats 2023.

Les dépenses, en pourcentage, par rapport aux dépenses totales sont réparties comme suit :

- 27 % pour les activités :
 - o 7 % pour les expositions ;
 - o 1 % pour les collections ;
 - o 1 % pour les résidences ;
 - o 9 % pour la médiation ;
 - o 1 % pour la formation ;
 - o 5 % pour la communication ;
 - o 2 % pour le développement ;
 - o 1 % pour les éditions.

- 20 % pour le fonctionnement :
 - o 18 % pour le bâtiment ;
 - o 2 % pour l'administration.
- 49 % pour la masse salariale ;
- 4 % pour les dotations aux amortissements et les opérations spécifiques.

Les valorisations suivantes apparaissent en annexe du compte administratif :

- Gratuité du loyer de la Ville de Chaumont : 99 300 € ;
- Impression d'affiche Léopard graphique : 20 000 € ;
- Participation au catalogue de la Biennale (fourniture de papier Artic Paper : 0 € (7 000 € lors des années de Biennale).

Afin de retracer la répartition du budget 2024 par projets, une édition de la situation budgétaire analytique est présentée en séance.

Annexe : CFU 2024, version réglementaire

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence			
20250310CA06			
Objet de la délibération			
AFFECTATION DU RESULTAT 2024			
Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	7	10
Date de la convocation			
24/02/2025			
Vote			
A l'unanimité			
Pour : 10			
Contre : 0			
Abstention : 0			

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul, Mme LIZOLA Martine (pouvoir de M. MARASI Etienne), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2024

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération 10 mars 2024 adoptant le compte financier unique 2024 ;

Considérant que le compte financier unique 2024 adopté lors de cette séance du 11 mars 2024 présente les résultats ci-annexés.

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement (excédent de 318 818,37 €) ainsi que le résultat d'investissement (excédent de 112 912,61 €) de l'exercice 2024 au budget primitif 2025, soit :

- d'affecter l'excédent d'investissement : 112 912,61 €, au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) ;
- d'affecter l'excédent de fonctionnement : 318 818,37 €, au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Annexe : Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER



ANNEXE à la délibération
n° 20250310CA06

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 698 957,74	G 1 791 076,00
	Section d'investissement	B 32 170,82	H 81 807,08
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I 226 700,11
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00	J 63 276,35
TOTAL (réalisation + reports)		1 731 128,56 = A+B+C+D	2 162 859,54 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2025	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 29 420,00	L 0,00
	Total des restes à réaliser à reporter en 2025	= E+F 29 420,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 698 957,74 = A+C+E	2 017 776,11 = G+I+K
	Section d'investissement	61 590,82 = B+D+F	145 083,43 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	1 760 548,56 = A+B+C+D+E+F	2 162 859,54 = G+H+I+J+K+L

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 10/03/2025

Référence
20250310CA07

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2025

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
17	10	6	9

Date de la convocation
24/02/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2025 et le 10 Mars à 14 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Chaumont, au Signe, centre national du graphisme, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard, Mme GUILLEMY Christine (pouvoir de M. CHATEL Luc), M. FOURNIE Paul (pouvoir de Mme LIZOLA Martine), M. FABRE Frédéric, M. MAROCHINI Eric, Mme FORIN Florence (pouvoir de Mme FOURNIER Delphine)

Membres votants excusés : M. CHATEL Luc, Mme LIZOLA Martine, M. MARASI Etienne, Mme PAM Régine (représentée par M. MAROCHINI Eric), Mme FOURNIER Delphine

Membres non votants présents : M. LEBEL Eric, Mme MARRIER Véronique

Membres non votants excusés : M. BALDINGER André, Mme CHICHA-CASTEX Céline, M. LUSSAC Olivier, M. PIANTONI Frédéric, Mme SALMON Béatrice (représentée par Mme MARRIER Véronique), M. TIBLOUX Emmanuel (représenté par Mme MARRIER Véronique)

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURNIE Paul

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2025

VU l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

VU la délibération n° 20241028CA25 du 28 octobre 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2025 du Signe, centre national du graphisme ;

Après en avoir délibéré, les membres du collège institutionnel du Conseil d'Administration, décident, à l'unanimité, d'adopter le budget primitif 2025 (ci-annexé) par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2025 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 2 221 379,98 €.

La présentation analytique des dépenses et des recettes présentée en séance permet de faire le lien entre le budget primitif règlementaire et le programme d'activités 2025 du Signe présenté aux membres du Conseil d'Administration en sa séance du 28 octobre 2024.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions et les ressources propres. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations budgétaires.

Les contributions des membres représentent 67% (1 510 000 €) du montant total des recettes se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 400 000 € pour l'Etat et 360 000 € pour la Région Grand Est.

Le montant des subventions représente 7% (154 341 €) des recettes réparti comme suit :

- 42 000 € du Conseil départemental de la Haute-Marne dans le cadre des expositions ;
- 30 000 € de fonds européens (pour les projets événementiels de la Biennale de design graphique) ;
- 40 000 € de la Région Grand Est : crédits d'investissement ;
- 17 068 € dans le cadre des dispositifs d'Education Artistique et Culturelle (EAC) : projets Artistiques Globalisés (PAG) et PREAC ;
- 9 500 € de la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe (SAIF) ;
- 15 773 € d'autres aides publiques et privées dans le cadre d'appels à projets.

Les ressources propres s'élèvent à 101 728 € (soit 4,5% du montant total des recettes), dont 60 728 € de recettes de mécénat.

Quatrième catégorie analytique de recettes, les opérations comptables s'élèvent à 484 731 € (soit 21,5% du montant total des recettes). En ce qui concerne les recettes d'investissement, les amortissements représentent 45 000 € (2% du montant total des recettes) sur 197 913 € de recettes d'investissement.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (2 052 887 €) et d'investissement (197 913 €) se répartissent en trois catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration) et au personnel. A celles-ci s'ajoute une catégorie liée aux opérations comptables.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 587 632 € soit 26% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2025 du Signe (année de Biennale de design graphique) et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 465 248 € et représentent 21% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (397 493 € soit 18%), en charges liées à l'administration du Signe (67 755 € soit 3 %).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 1 055 500 € soit 47% du montant total des dépenses réparties comme suit :

- 613 500 € liés aux agents contractuels ;
- 320 000 € relatifs aux agents mis à disposition ;
- 2 000 € pour le recrutement de renforts temporaires dans le cadre de la Biennale 2025 ;
- 60 000 € de prestations chômage, le Signe étant en auto-assurance ;
- 60 000 € relatifs à d'éventuels risques statutaires (auto-assurance).

Les dépenses imprévues s'élèvent quant à elle à 60 000 €.

Une distinction analytique est faite entre les dépenses liées à la Biennale de design graphique (979 997 €) et les autres dépenses (1 270 803 €).

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe,
Centre national du

le Signe
centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le **14 MARS 2025**
ID : 052-130023237-20250310-20250310CA07-DE

graphisme

Annexe : Budget primitif 2025

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 13/03/2025
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

